

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 651

présenté par

M. Brun, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Manuel, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Rolland, M. Sermier, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

AVANT L'ARTICLE PREMIERCompléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« et éclairer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à cadrer dès le début les discussions du Parlement. Réduire les dispositions des articles 2 et 3 relatives au code de l'éducation à la simple consommation est un mauvais symbole. Le législateur doit dès à présent corriger ce manque, et faire la part des choses entre consommer et l'apprentissage des enjeux du développement durable. Tel est l'objet de cet amendement.